

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration
du C.C.A.S.**

N° de page	2026	...
7.1.2.1.	DEL 2026/5	1/3

L'an deux mille vingt-six,
Le 19 février à 20h00 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Line MAGNE, Présidente.

Date de convocation : 06 février 2026	Nombre d'administrateurs		
	En exercice : 16	Présents : 12	Votants : 14

Étaient présents : Mesdames MAGNE, LE MEUR, REGANHA, KEVORKOFF, RIODIN et EYAMO - Messieurs NECKER, KAOUANE, FUMU-TAMUSO, GUMILA, KILAHY et ROBERT
Absentes représentées : Madame BAMI par Monsieur GUMILA et Madame GALLÉ par Monsieur NECKER
formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé : Monsieur BERGANO
Absents : Monsieur SANTOS

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick NECKER

Rapporteur : Madame Line MAGNE

Objet : Budget Primitif 2026 du C.C.A.S.

Il est demandé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de se prononcer sur le projet de budget primitif 2026.

Fonctionnement du Budget du C.C.A.S.		
Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	307 830,00 €	307 830,00 €
Investissement du Budget du C.C.A.S.		
Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 200,00 €	1 200,00 €
Montants cumulés	309 030,00 €	309 030,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

N° de page	2026	...
7.1.2.1.	DEL 2026/5	2/3

Vu le Décret n° 2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;

Vu la délibération DEL 2023/13 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 20 juin 2023, relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération DEL 2026/01 du 13 janvier 2026 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2026 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2026 ci-annexé,

Sur proposition de la Présidente du C.C.A.S.
 Le Conseil d'Administration,

Adopte

le Budget Primitif de l'exercice 2026 au chapitre, selon les tableaux suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges de caractère général	251 351,00 €	
012	Charges de personnel	330,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	56 030,00 €	
68	Dotations aux provisions	119,00 €	
TOTAL DÉPENSES		307 830,00 €	
70	Produits de services du domaine et ventes diverses		78 500,00 €
74	Dotations subventions et participations		183 931,06 €
75	Autres produits de gestion courante		13 500,00 €
SOUS-TOTAL RECETTES			275 931,06 €
RÉSULTAT REPORTE			31 898,94 €
TOTAL RECETTES			307 830,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
16	Emprunts dettes à long ou moyen terme	1 200,00 €	
TOTAL DÉPENSES		1 200,00 €	
16	Emprunts dettes à long ou moyen terme		450,00 €
SOUS-TOTAL RECETTES			450,00 €
RÉSULTAT REPORTE			750,00 €
TOTAL RECETTES			1 200,00 €

N° de page	2026	...
7.1.2.1.	DEL 2026/5	3/3

Autorise

Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Décide

de reprendre les résultats de la gestion 2025 à savoir :

- Un excédent de fonctionnement de **31 898,94 €**,
- Un excédent d'investissement de **750,00 €**.

Invite

la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

**La Présidente du C.C.A.S.,
Line MAGNE**

**Le secrétaire de séance,
Patrick NECKER**

Certifie exécutoire la présente délibération

- Télétransmise en Préfecture le :
- Notifiée le :
- Publiée le :